Lyon (69) : meurtre de Quentin Deranque, sa famille réclame l'audition du député LFI Raphaël Arnault pour « association de malfaiteurs »

27/10/2026 à 14h49



La famille de Quentin Deranque, jeune homme de 23 ans mort le 14 février 2026 après avoir été violemment frappé à Lyon deux jours plus tôt, demande l'audition du député La France insoumise **Raphaël Arnault** dans le cadre de l'enquête, au titre de l'« association de malfaiteurs », rapporte Le Figaro ce mardi 27 octobre 2026.

Fondateur de la **Jeune Garde**, organisation dissoute en 2025, le député du Vaucluse a plusieurs collaborateurs ou anciens collaborateurs concernés par les investigations. Son collaborateur parlementaire Jacques-Élie Favrot a notamment été mis en examen en février pour **complicité de meurtre par instigation, violences aggravées et association de malfaiteurs**. Cette mise en examen ne préjuge pas de sa culpabilité.

En septembre, cinq nouvelles personnes ont été mises en examen, portant à quatorze le nombre de personnes poursuivies

dans le dossier. L’information judiciaire porte notamment sur des faits de meurtre, violences aggravées et participation à une association de malfaiteurs, selon Le Club des juristes.

Le 21 octobre, le parquet de Lyon avait par ailleurs démenti une tentative d’arrestation du député, expliquant que les policiers avaient cherché à lui remettre une convocation dans une enquête liée à cette affaire. Son avocate, Chirinne Ardakani, a contesté que son client ait déjà reçu une convocation et démenti toute volonté de se soustraire à la justice, selon RTL.

La demande d’audition de la famille ne signifie pas que Raphaël Arnault soit mis en examen.

Source principale : Le Figaro, 27 octobre 2026.